

Demande de logement

Comment faire une demande de logement social ou communal

Logements communaux

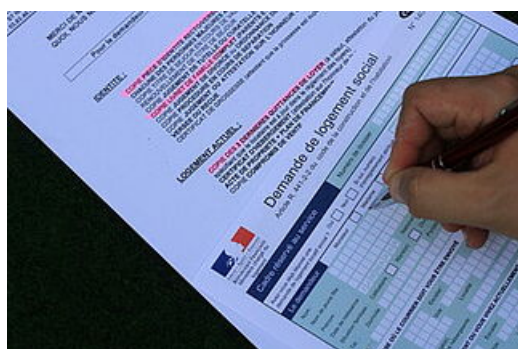


Pour effectuer une demande de logement communal, veuillez retirer un dossier papier en mairie et le retourner accompagné des pièces suivantes :

- une copie de la pièce d'identité,
- une copie des 2 derniers avis d'imposition.

Il est important de mettre à jour régulièrement votre demande.

Logements sociaux



Pour effectuer une demande de logement social sur la commune, il suffit de vous connecter au site suivant :

<https://www.demandelogement44.fr/imhowebGP44/>

Vous pouvez également retirer un dossier papier en mairie et nous le retourner accompagné des pièces suivantes :

- une copie de la pièce d'identité,
- une copie des 2 derniers avis d'imposition.

Votre demande sera diffusée auprès de tous les bailleurs sociaux.

Il est important de mettre à jour régulièrement votre demande.